

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE BOIS-GUILLAUME



MAIRIE

D'ISNEAUVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 05 DECEMBRE 2011

Absents excusés : Nadine DUJARDIN, procuration à Brigitte CLATZ, Vincent CARPENTIER, procuration à Dominique LEFEBVRE, Jean-Baptiste LELANDAIS.

Absent non excusé : Jean-Claude CADINOT

Monsieur Olivier GUILMOT remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune observation n'étant effectuée, les conseillers municipaux adoptent le compte-rendu.

Il est donc passé à l'ordre du jour.

I – BUDGET PRIMITIF 2011 :

La commission des finances s'est réunie le 28 novembre dernier. On peut noter quelques dépassements sur les articles suivants :

60612 – énergie, électricité

60621 – combustibles

60631 – produits entretien.

Il est important de maîtriser ces dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se poursuivent. Les travaux prévus sont programmés et seront réalisés dans les prochains mois.

Le chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnel fera l'objet d'un virement de crédits. En effet, la commune a été dans l'obligation de faire appel à du personnel extérieur pour pallier à des absences maladie du personnel titulaire notamment dans les services scolaire et technique.

DELIBERATION N° 2011/0088 :

BUDGET PRIMITIF 2011 – DECISION MODIFICATIVE N° 08 : VIREMENTS DE CREDITS.

VU le Budget Primitif 2011,
VU la nécessité de procéder au réajustement des articles suivants :

CHAPITRE 012 : charges de personnel :
- 6331, 6336, 6411, 6453, 6454, 6218, 6488

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité

1) de procéder aux opérations suivantes :

CHAPITRE 012		CHAPITRE 011	
Charges à caractère général		Charges de personnel	
Article 6331	+ 670.00 €	Article 6358	- 670.00 €
Article 6336	+ 200.00 €	Article 6282	- 200.00 €
Article 6411	+ 2 000.00 €	Article 6282	- 2 000.00 €
Article 6453	+ 1 000.00 €	Article 6282	- 1 000.00 €
Article 6454	+ 1 200.00 €	Article 6358	- 1 200.00 €
Article 6218	+ 4 000.00 €	Article 6152	- 4 000.00 €
Article 6488	+ 9 100.00 €	Article 6226	- 9 100.00 €
TOTAL	-----		-----
	18 170.00 €		18 170.00 €

II – TARIFS au 1^{er} janvier 2012 :

- **CIMETIERE :**

DELIBERATION N° 2011/0089 :

Le Conseil Municipal considérant la situation de 2011 résumée ci-dessous :

Tarifs 2011 :

CONCESSIONS :

Durée de la concession	Prix du mètre carré	Droit de superposition
15 ans non renouvelables	50 €	33 €
30 ans renouvelables	100 €	63 €
50 ans renouvelables	202 €	129 €

Superficie : 2 m2 pour une tombe simple
 3 m2 pour un caveau

Case au columbarium

Durée de concession	Prix de la case
30 ans renouvelables	410 €

CAVURNES :

<i>Durée de concession</i>	<i>Prix de la CAVURNE</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>200 €</i>

DECIDE à l'unanimité de pratiquer à compter du **1^{er} janvier 2012** les tarifs suivants :

CONCESSIONS :

<i>Durée de la concession</i>	<i>Prix du mètre carré</i>	<i>Droit de superposition</i>
<i>15 ans non renouvelables</i>	<i>51 €</i>	<i>34 €</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>102 €</i>	<i>65 €</i>
<i>50 ans renouvelables</i>	<i>207 €</i>	<i>132 €</i>

Superficie : 2 m2 pour une tombe simple
 3 m2 pour un caveau

CASE COLOMBARIUM :

<i>Durée de concession</i>	<i>Prix de la case</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>420 €</i>

CAVURNES :

<i>Durée de concession</i>	<i>Prix de la CAVURNE</i>
<i>30 ans renouvelables</i>	<i>205 €</i>

Augmentation de 2.50 %

- **LOCATION SALLE DES FETES :**

DELIBERATION N° 2011/0090

Le Conseil Municipal considérant la situation de 2011 résumée ci-dessous :

<i>Durée de la location</i>	<i>ISNEAUVILLAIS</i>		<i>HORS COMMUNE</i>	
	<i>Salle</i>	<i>Charges</i>	<i>Salle</i>	<i>Charges</i>
<i>Demi-journée</i>	<i>113 €</i>	<i>-</i>	<i>172 €</i>	<i>-</i>
<i>Un jour</i>	<i>225 €</i>	<i>48 € =</i>	<i>372 €</i>	<i>48 € =</i>
	<i>273€</i>		<i>420 €</i>	
<i>Deux jours</i>	<i>398 €</i>	<i>75 € =</i>	<i>597 €</i>	<i>75 € =</i>
	<i>473 €</i>		<i>672 €</i>	
<i>Caution dégradation</i>	<i>500 €</i>		<i>500 €</i>	
<i>Caution ménage</i>	<i>100 €</i>		<i>100 €</i>	

DECIDE à l'unanimité de pratiquer à compter du **1^{er} janvier 2012** les tarifs suivants :

Tarifs 2012 :

<i>Durée de la location</i>	<i><u>ISNEAUVILLAIS</u></i>		<i><u>HORS COMMUNE</u></i>	
	<i>Salle</i>	<i>Charges</i>	<i>Salle</i>	<i>Charges</i>
<i>Demi-journée</i>	116 €	-	176 €	-
<i>Un jour</i>	231 € 280 €	49 € =	381 € 430 €	49 € =
<i>Deux jours</i>	408 € 485 €	77 € =	612 € 689 €	77 € =
<i>Caution dégradation</i>	500 €		500 €	
<i>Caution ménage</i>	100 €		100 €	

Augmentation de 2.50 %

Monsieur MERCIER demande si la Commune demande aux locataires de la salle de justifier d'une assurance responsabilité civile. La réponse est non. Par ailleurs, en cas de location pour autrui, c'est le locataire qui a signé le contrat qui est responsable.

- **LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR ACTIVITES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELLES A TITRE OCCASIONNEL OU REGULIER :**

DELIBERATION N° 2011/0091

VU la délibération du 13 décembre 2010,

Considérant l'utilisation des salles communales par des associations ou organismes extérieurs à la commune d'ISNEAUVILLE,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

1 – D'instaurer les tarifs suivants :

A – LOCATION OCCASIONNELLE :

- * Quart de journée 32 €
- * Demi-journée 52 €
- * journée 105 €

Caution demandée : 500 €

2 - D'instaurer les tarifs suivants **à compter du 1^{er} janvier 2012 :**

B – LOCATION MENSUELLE :

- * Quart de journée 105 €/an
- * Demi-journée 158 €/an
- * journée 316 €/an

Caution demandée : 500 €

C – LOCATION HEBDOMADAIRE :

* Quart de journée	210 €/an
* Demi-journée	420 €/an
* journée	840 €/an

Caution demandée : 500 € - Augmentation : 2.50 %

- TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL :

DELIBERATION N° 2011/0092

Le Conseil Municipal

VU – la délibération du 08 septembre 2008 fixant les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008,

DECIDE à l'unanimité

1° de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

1/16 page	1 parution	62 €
	2 parutions	103 €
	3 et 4 parutions	154 €
	(1 parution gratuite)	

1/8 page	1 parution	92 €
	2 parutions	164 €
	3 et 4 parutions	236 €
	(1 parution gratuite)	

¼ de page	1 parution	149 €
	2 parutions	267 €
	3 et 4 parutions	379 €
	(1 parution gratuite)	

½ page	1 parution	205 €
	2 parutions	369 €
	3 et 4 parutions	564 €
	(1 parution gratuite)	

1 page	1 parution	410 €
	2 parutions	769 €
	3 et 4 parutions	1 127 €
	(1 parution gratuite)	

- DROITS DE VOIRIES :

DELIBERATION N° 2011/0093

Le Conseil Municipal, vu la délibération du 12 février 2007,

DECIDE, à l'unanimité

1) d'instaurer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Marchands hors commune :	175.00 €/ an
- Marchands Isneauvillais :	87.00 €/an
- Marchands occasionnels par jour De marché et sur voirie :	4.00 €
- Camions de plus de 10 mètres pour La vente au déballage sur le domaine public :	20.50 €

**III – RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DES PLATEAUX NORD DIT « COPLANORD » – PRISE
D'ACTE :**

DELIBERATION N° 2011/0094

La Commune est membre d'un certain nombre d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale dans lesquels elle est représentée conformément aux désignations faites par le Conseil Municipal lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2008.

En applications des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activité de ces établissements doivent être présentés à l'assemblée délibérante chaque année.

Le Conseil Municipal est donc aujourd'hui appelé à prendre acte du rapport d'activités 2010 du syndicat intercommunal d'aménagement des Plateaux Nord, dit « COPLANORD ».

Pour mémoire, ce syndicat, créé en 1991, regroupe 4 communes : Bihorel, Bois-Guillaume, Isneauville et Mont-Saint-Aignan. Sa vocation est d'offrir aux entreprises les espaces nécessaires à leur implantation et à leur développement. Ses ressources sont constituées par les contributions financières des communes membres et par le produit des terrains aménagés et cédés aux entreprises.

Le rapport d'activités 2010 est le suivant :

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2010 du syndicat intercommunal d'aménagement des plateaux nord dit COPLANORD.

Monsieur le Maire précise qu'il reste un terrain à vendre sur la zone de la Prévotière à Bihorel avant que la dissolution du syndicat intervienne.

IV – TRANSPORTS URBAINS : ligne 7 / ligne 11 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne 7 va être assurée par des bus articulés. Ils ne pourraient plus desservir le centre d'ISNEAUVILLE. Il se pose la question s'il faut maintenir une présence de la ligne 7 sur Isneauville. Si tel était le cas, cela pourrait remettre en cause la présence de la ligne 11.

Il est important de connaître la fréquence des correspondances entre la ligne 7 et la ligne 11 sur Bois-Guillaume.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera aux représentants de la CREA de venir exposer aux Isneauvillais les modifications envisagées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à la CREA le maintien de la ligne 7 dans l'état actuel ce qui amène à la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2011/0095

Le Conseil Municipal de la commune d'ISNEAUVILLE, a, par délibération n° 2011/0067 en date du 05 septembre 2011 :

- *souhaiter être associé aux projets liés à la ligne 7,*
- *Désire conserver le tracé et la fréquence actuels desservant l'ensemble de son territoire.*

Considérant que la CREA projette d'adapter la ligne 7,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 – DEMANDE A LA CREA le maintien de la ligne 7 dans l'état actuel.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – TUNNEL DE LA GRAND MARE :

Lecture d'un courrier de monsieur le Préfet de la Seine-Maritime relatif à l'interdiction de circuler dans le tunnel de la Grand-mare pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses (TMD), et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Un itinéraire de transit a été mis en place rendant possible la traversée de l'agglomération rouennaise dans des conditions optimales de sécurité (par les autoroutes A29, A151 et A150), et de confirmer la possibilité du maintien d'une desserte locale appropriée.

2 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CFA – ICF Centre de Formation d'apprentis de la CCI d'Elbeuf :

Lecture d'un courrier en date du 10 novembre 2011 du centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf sollicitant une subvention de 60 € pour assurer la pérennité du fonctionnement du Centre accueillant plus de 170 jeunes en alternance dans les métiers de l'électricité, la maintenance, l'automatisme et l'électronique. Un jeune Isneauvillais est inscrit en BTS 2^{ème} année TC. Le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de cette aide ce qui amène la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2011/0096 :

Considérant la demande de subvention de 60 € en date du 10 novembre 2011 du CFA ICF Institut Consulaire de Formation 214 avenue du Charrier – Le Buquet BP 132 76501 ELBEUF Cedex dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour un jeune Isneauvillais,

Considérant le cadre exceptionnel de cette demande,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- 1 – DECIDE d'octroyer la somme de 60 € au Centre de Formation d'Apprentis de la CCI d'Elbeuf,
2 – DE PRELEVER ce montant sur l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

3 – COLLEGE LUCIE AUBRAC : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'U.N.S.S. :

Lecture d'un courrier de madame la Principale du collège Lucie Aubrac sollicitant une aide pour l'association sportive du collège.
Monsieur DURAND précise qu'il serait souhaitable qu'il y ait une réciprocité entre le collège et la commune en ce qui concerne le prêt des locaux sportifs.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a refusé au début de l'ouverture du collège que le gymnase du collège soit mis à la disposition de certaines associations pour des raisons financières et de gardiennage.

Après discussion, le montant de la subvention allouée s'élève à 150 €.

La délibération est la suivante :

DELIBERATION N° 2011/0097 :

Considérant la demande de subvention en date du 29 novembre 2011 de madame la Principale du collège Lucie Aubrac au profit de l'association sportive U.N.S.S.,

Considérant que les élèves de cette association s'illustrent lors des compétitions,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE

*Par 11 voix POUR
02 voix CONTRE
03 Abstentions*

- 1 – DECIDE d'octroyer la somme de 150 € à l'association sportive U.N.S.S.,
2 – DE PRELEVER ce montant sur l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

4 - LA CREA – MODIFICATION DES STATUTS :

Lecture d'un mail reçu le 28 novembre 2011 sollicitant les communes à délibérer sur l'extension des compétences facultatives à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

La délibération est la suivante :

DELIBERATION N° 2011/0098 :

Par délibération du 27 juin 2011, le conseil communautaire de la CREA a décidé d'approuver l'extension des compétences facultatives à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 – DECIDE d'accepter cette extension de compétences,

2 – D'AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5 – ESPACE CULTUREL :

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'avoir une réflexion sur le nom de l'espace culturel en cours d'achèvement, mais également sur le support et le lieu de son implantation.

6 – ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND :

Pour information, des vitres ont été cassées dans l'enceinte de l'école élémentaire. Il est envisagé de revoir le problème de l'éclairage mais également de la vidéo surveillance dans ce secteur privé d'habitants.

7 – SEMAINE CULTURELLE « les jours heureux » :

Monsieur DURAND se fait le rapporteur de cette semaine consacrée à la culture.

Environ 1950 personnes se sont déplacées lors des diverses manifestations.

Le bilan définitif est en cours mais d'ores et déjà l'on peut constater une dépense d'environ 21 000 € mais avec un bon apport de recettes d'environ 6 000 €.

Il remercie l'ensemble des membres de la commission des affaires culturelles ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le bon investissement de chacun ayant permis à la réussite de cette semaine.

Cette semaine monopolisant un grand nombre de personnes, le programme pourrait être revu pour l'année 2012.

8 – VŒUX DU MAIRE :

Ils se tiendront le vendredi 13 janvier 2012 à 18h30 aux salles annexes du complexe sportif « le cheval rouge ».

9 – SALLE EVOLUTION :

Monsieur MERCIER pose la question du chauffage de la salle d'évolution. Il semble qu'il n'y ait pas eu de chauffage pendant le cours de gymnastique de ce lundi entre 18h et 19h. A voir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Gérard DUCABLE

